



PROTÉGER LES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS

PRÉVOYANCE TNS MADELIN

Des garanties adaptées pour couvrir la perte de **revenus professionnels** et protéger **sa famille**.



🌟 Récompensée !
DigiPrévTNS a reçu le
LABEL EXCELLENCE 2023,
2024 et 2025
des Dossiers de l'Épargne



DigiPrévTNS a été créée en étroite collaboration avec nos courtiers partenaires membres du **Club "Les Experts TNS"**.



GARANTIES SOLIDES

- **Garantie Frais Généraux** avec simulateur d'aide au calcul des frais professionnels journaliers.
- Couverture de l'affection **dorsale** en **inclusion** et **psychique** en option.
- **Incapacité Permanente Professionnelle** dès **16%**. Option accessible à toutes les professions (sauf gros œuvre/bâtiment).
- **Nombreuses options** : rente éducation, rente de conjoint, rente relais, événements redoutés et capital reconversion.

INNOVATION MARCHÉ

OPTION PANDMÉ

Pour un Arrêt de Travail de plus de 3 jours causé par une maladie pandémique (reconnue par l'OMS) : **indemnisation dès le 1er jour !**



PRESTATIONS PREMIUM

Tarifs en baisse en 2024

- **Non-fumeurs** (-20%), professions **libérales médicales** (jusqu'à -30%), professions **réglementées, du droit et du chiffre** (jusqu'à -40%), ainsi que sur l'**IP Pro**.
- Garanties **Double effet** et **Allocation obsèques**, incluses dans la garantie Décès/PTIA toutes causes.
- **Incapacité/invalidité** : indemnisation forfaitaire sous déduction du RO, **sans justificatifs**, jusqu'à **62 000 € de rente annuelle garantie**.
- À partir du 13e mois d'ancienneté : **Bonus Fidélité !** Il réduit le niveau de franchise sélectionné (dans la limite de 10 jours et une franchise mini de 3 jours).
- Les 4 premières années de l'adhésion, augmentation possible du montant des garanties (dans la limite de 10%) **sans passer de formalités médicales supplémentaires**.



PARCOURS OPTIMISÉ

- Rapport **P/T non demandé** dans la DES.
- **Solution digitale** de la **distribution** (édition du projet, de la fiche conseil) jusqu'à la **souscription finale** (édition du certificat d'assurance).
- Quel que soit votre niveau de connaissance des TNS, vous êtes **accompagné à chaque étape dans l'estimation des besoins de couverture** spécifiques de vos clients : prise en compte du RO, détail et préconisations pour chaque prestation (Décès, Invalidité, options), représentations visuelles et graphiques...
- **Taux de couverture des revenus** du client modulable de **0 à 100%**.
- **Lissage des frais de dossier** sur 3, 6, 9 ou 12 mois.

Fiscalité Madelin

- **Cotisations déductibles du résultat fiscal** dans la limite d'un plafond, calculé en fonction des revenus notamment. Plafond rarement atteint, ce qui permet de **déduire la totalité** des cotisations affectées à des garanties de prévoyance (incapacité, invalidité, décès).
- **Calcul de la déduction** = 3,75% du revenu professionnel augmenté de 3 297€ (7% du PASS*)
- **Plafond de déduction** : 11 304€ (3% de 8 fois le PASS*). Le calcul s'effectue par rapport au revenu de l'année N, il n'y a donc pas de décalage.

Exemple, pour un revenu de 60 000 € :
3,75% x 60 000€ + 3 297€ = 5 547€ (total inférieur au plafond). Le TNS **déduira de son résultat fiscal 2025 jusqu'à 5 547 €** des cotisations prévoyance.

*Montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale 2025 : 47 100€.

PÔLE EXPERT

POUR VOS DOSSIERS COMPLEXES

Nous faisons intervenir notre **équipe de spécialistes en risques spéciaux** : analyse médicale et financière de haut niveau, tarification adaptée, accompagnement personnalisé, réactivité.



RÉDUCTION DES COTISATIONS

POUR LES CRÉATEURS/REPRENEURS
Jusqu'à -15%



DigiPrévTNS

Une offre exclusive

assurée par

réassurée par

DIGITAL
INSURE

Miltis

Groupama
RHÔNE-ALPES
AUVERGNE

hannover re

Toutes garanties
sauf FGP

Garantie FGP



MODALITÉS

Limites d'âge	A l'adhésion	En cessation
Limites d'âge	Décès : 85 ans	Décès : 90 ans
	PTIA/IPT/IPTT/ITT : 67 ans	PTIA/IPT/IPTT/ITT : 70 ans
	Frais généraux permanents : 67 ans	Frais généraux permanents : 70 ans
Territorialité à l'adhésion	France métropolitaine, DROM (excepté Mayotte) et COM- La garantie IPPRO n'est pas accessible et la franchise minimum est de 30 jours en cas de maladie. Frontaliers : exerçant leurs activités à Monaco, Andorre, Belgique, Luxembourg, Espagne ou Suisse	
Délai d'attente	3 mois en cas de maladie, 12 mois pour les affections psychiques ramené à 3 mois avec l'option Zen Psy, 6 mois en cas d'Événements redoutés Abrogation du délai d'attente en cas de reprise à la concurrence sur des garanties de même nature ou de même montant.	

GARANTIES ET OPTIONS

Combinaison des garanties	DC/PTIA, DC/PTIA/IPT/IPP/ITT + options, DC/PTIA + Frais généraux
Garanties obligatoires	
Décès (Eligible Madelin)	Versement d'un capital (si choix fiscalité Madelin, transformation du capital en rente) Inclus : garantie Double effet jusqu'à 2 M€ et Allocation obsèques (versement d'un capital de 4 000 €)
PTIA (Eligible Madelin)	Idem à la garantie Décès
Déterminer le capital garanti (capital de référence) :	
- Montant DC/PTIA toutes causes - Montant annuelle Rente temporaire de conjoint x 20 (si souscrit) - Montant annuelle Rente éducation x 12 (si souscrit)	
Capital garanti limité à 20 M€, réduit à 2 M€ pour les DROM /COM et 300 000 € pour les créateurs / repreneurs et les conjoints collaborateurs.	
Garanties complémentaires	
Décès / PTIA accidentel (Eligible Madelin)	Versement d'un capital supplémentaire en cas de décès ou de PTIA accidentel égal au montant DC/PTIA toutes causes dans la limite de 2 M€ (si choix fiscalité Madelin, transformation du capital en rente) Pour les DROM / COM, la prestation est réduite de moitié
Rente temporaire de conjoint (Eligible Madelin)	Versement d'une rente temporaire au choix de l'Assuré Montant min : 1 500 € / an Montant max : 60 000 € / an Réduit de moitié pour les DROM / COM Modalités de souscription : Le montant de la rente annuelle ne peut excéder 20% du revenu annuel (y compris dividendes) de l'Adhèrent. Cessation au 70e anniversaire du conjoint.
Rente éducation (Eligible Madelin)	Versement d'une rente temporaire au choix de l'Assuré Montant min : 1 500 € / an Montant max : 60 000 € / an Réduit de moitié pour les DROM / COM Modalités de souscription : Le montant de la rente annuelle ne peut excéder 50% du revenu annuel (y compris dividendes) de l'Adhèrent Modalités d'indemnisation : Le montant de la rente annuelle souscrit sera divisé par le nombre d'enfants de l'Assuré et sera multiplié par un coefficient d'âge suivant l'âge atteint de l'enfant : - De 0 à 11 ans : 50% de la rente annuelle souscrite - De 12 à 17 ans : 100% de la rente annuelle souscrite - De 18 ans à 26 ans : 150% de la rente annuelle souscrite. Cessation du versement lorsque l'enfant atteint son 21 ^e anniversaire sauf si poursuite d'étude jusqu'à son 26 ^e anniversaire. + la rente éducation sera versée un an de plus pour couvrir la période de 1 ^{ère} recherche d'emploi (sous condition d'une attestation d'inscription à Pôle Emploi)
ITT (Incapacité Temporaire Totale de Travail) (Eligible Madelin)	Versement d'UI forfaitaire (sous déduction du régime obligatoire) jusqu'à 170 € d'UI. Versement d'UI indemnitaire (sous déduction du régime obligatoire) au-delà de 170 € d'UI. Réduit de moitié pour les DROM / COM et la Corse Modalités d'indemnisation : Indemnisation jusqu'au 1095 ^e jour. En cas de reprise à mi-temps thérapeutique, l'indemnité est réduite à 50% et la durée d'indemnisation est de 180 jours maximum. La garantie ITT est indissociable des garanties IPT/IPP
Franchises	6 niveaux de franchise accessible (maladie, accident, hospitalisation) : 15/3/3 (*), 30/3/3 (*), 30/30/30, 60/3/3 (*), 60/60/60, 90/90/90 (* ces niveaux ne sont pas accessibles pour les résidents DROM / COM)
Bonus Fidélité (en inclusion)	A partir du 13 ^e mois d'ancienneté (à condition de ne pas avoir eu de sinistre ni d'indemnisation) : Dans le cadre de la garantie ITT et le cas échéant frais généraux : Réduction d'un jour chaque année de la franchise dans la limite de 10 jours avec une franchise minimum de 3 jours. Dans le cadre des affections psychiques : réduction d'un jour chaque année de la franchise hospitalisation jusqu'à une franchise minimum de 72h. * la garantie frais généraux bénéficie du bonus si elle est souscrite en même temps que la garantie ITT

Franchises	6 niveaux de franchise accessible (maladie, accident, hospitalisation) : 15/3/3 (*), 30/3/3 (*), 30/30/30, 60/3/3 (*), 60/60/60, 90/90/90 (* ces niveaux ne sont pas accessibles pour les résidents DROM / COM)
Bonus Fidélité (en inclusion)	A partir du 13 ^e mois d'ancienneté (à condition de ne pas avoir eu de sinistre ni d'indemnisation) : Dans le cadre de la garantie ITT et le cas échéant frais généraux : Réduction d'un jour chaque année de la franchise dans la limite de 10 jours avec une franchise minimum de 3 jours. Dans le cadre des affections psychiques : réduction d'un jour chaque année de la franchise hospitalisation jusqu'à une franchise minimum de 72h. * la garantie frais généraux bénéficie du bonus si elle est souscrite en même temps que la garantie ITT
IPT /IPP (Eligible Madelin)	Versement d'une rente annuelle indemnitaire (sous déduction du régime obligatoire) au-delà de 60 000 €, Réduit de moitié pour les DROM / COM et la Corse Modalités d'indemnisation : Barème croisé (professionnelle et fonctionnelle) - Si taux d'invalidité « n » est inférieur à 33%, aucune prestation n'est due - Si taux d'invalidité « n » est compris entre 33% et 66%, la rente mensuelle est égale à n/66% du montant de la rente annuelle garantie - Si taux d'invalidité « n » est supérieur égal à 66%, la rente mensuelle est égale à 1/12e du montant de la rente annuelle garantie
Incapacité Pro (Eligible Madelin)	Accessible à toutes les professions (sauf les professions du bâtiment ou des gros œuvres, des professions de l'agriculture et de l'aquaculture) Barème professionnelle uniquement Seuil de déclenchement 16% Modalités d'indemnisation : Barème croisé (professionnelle et fonctionnelle) - Si taux d'invalidité « n » est inférieur à 16%, aucune prestation n'est due - Si taux d'invalidité « n » est compris entre 16% et 66%, la rente mensuelle est égale à n/66% du montant de la rente annuelle garantie Non accessible pour les résidents DROM / COM
L'exonération des cotisations est en inclusion sur les garanties ITT/IPT/IPP ou IPPRO Modalités d'indemnisation Sur les garanties ITT et IPT : exonération totale à partir du 91 ^e jour d'arrêt Sur les garanties IPP : Exonération à 50% des cotisations à partir du 91 ^e jour d'arrêt Modalités de souscription Incapacité - Invalidité - Exonération : Le montant de la rente annuelle ne peut excéder 130% du revenu annuel (y compris dividendes) de l'Adhèrent dans les limites suivantes (capital constitutif de 6 M€) : 540 K€ / an pour une profession libérale et un gérant majoritaire, 180 K€ / an pour un mandataire social, 180 K€ / an pour un artisan / commerçant, 60 K€ / an pour les créateurs/repreneurs et micro-entrepreneur. Le montant du capital Décès toutes causes doit représenter au minimum 3 fois le montant de la rente annuelle garanti (Incapacité, Invalidité, Exonération) sinon application d'une majoration tarifaire.	
Frais généraux (Non éligible Madelin)	Remboursement des frais généraux en cas d'incapacité de l'Assuré. Min : 150 € par jour. Max : 600 € / jour Modalités de souscription : En cas de souscription conjointe de la garantie FGP avec la garantie ITT, le niveau de franchise en cas de Maladie ne pourra être inférieure à celle sélectionnée en cas d'ITT. Les franchises supérieures restent accessibles. En cas de souscription sans la garantie ITT, seule la franchise 90/90/90 est accessible. Si souscription postérieure à l'adhésion, délai de carence de 9 mois
Capital reconversion (Non éligible Madelin)	Versement d'un capital de 50 000 € en cas d'invalidité permanente totale. Cette garantie est accessible uniquement avec les garanties ITT/IPT/IPP
Événements redoutés (Non éligible Madelin)	Versement d'un capital en cas d'événements redoutés (cancer, Alzheimer, Parkinson, ...). Capital choisi entre : Min : 40 000 €, Max : 80 000 € Modalités de souscription : Le capital garanti ne peut excéder 50% du capital garanti en cas de décès toutes causes
Rente relais	Au titre de la garantie ITT Après 1095 jours d'arrêt de travail sans consolidation, une rente relais est versée durant une durée max de 365 jours.
Option Pandémie	En cas d'hospitalisation suite à une maladie pandémique (reconnue par l'OMS) de plus de 3 jours, l'indemnisation au titre de la garantie ITT démarre rétroactivement au 1 ^{er} jour d'arrêt de travail.
Zen Psy	Suppression des conditions d'hospitalisation en cas d'affections psychiques. Réduction du délai d'attente de 365 jours à 90 jours. Accessible uniquement à l'adhésion

FORMALITÉS MÉDICALES

Âge	Rente invalidité	Capital Décès de référence			
		≤ 500 000 €	≤ 1 000 000 €	≤ 2 500 000 €	≤ 5 000 000 €
Jusqu'à 50 ans	≤ 80 000 €	DESS (Déclaration d'état de santé simplifié)	DES (Déclaration d'état de santé)	QM + RM + PS + Justificatifs Financiers	QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Justificatifs Financiers + QF
	≤ 120 000 €			QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Justificatifs Financiers	
	≤ 200 000 €	QM + Justificatifs Financiers	QM + RM + PS + Justificatifs Financiers		
	≤ 500 000 €	QM + RM + Examen d'urines + Justificatifs Financiers	QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Justificatifs Financiers + QF		
De 51 à 60 ans	≤ 80 000 €	DES	QM	QM + RM + Examen d'urines + Justificatifs Financiers	QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Justificatifs Financiers + QF
	≤ 120 000 €				
	≤ 200 000 €	QM + Justificatifs Financiers	QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Justificatifs Financiers		
	≤ 500 000 €	QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Justificatifs Financiers	QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Justificatifs Financiers + QF		

Âge	Rente invalidité	Capital Décès de référence			
		≤ 500 000 €	≤ 1 000 000 €	≤ 2 500 000 €	≤ 5 000 000 €
Plus de 60 ans	≤ 80 000 €	QM	QM + RM	QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Justificatifs Financiers	QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Echocardiogramme + Justificatifs Financiers + QF
	≤ 120 000 €		QM + RM + PS		
	≤ 200 000 €	QM + RM + PS + Justificatifs Financiers	QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Justificatifs Financiers	QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Justificatifs Financiers + QF	
	≤ 500 000 €	QM + RM + Examen d'urines + ECG d'Effort + Profil sanguin + Justificatifs Financiers + QF			

